

RAPPORT

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS POUR LE 3^{ÈME} TRIMESTRE 2022

rendu en application de l'article 25, §4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération

Table des matières

1.	CADRE LEGAL	3
2.	ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS.....	3
2.1.	OFFRE DE CERTIFICATS VERTS	4
2.2.	DEMANDE DE CERTIFICATS VERTS (QUOTA DE CV).....	5
2.3.	CV ACHETES PAR LE GRTL (ELIA)	6
2.4.	STOCK DE CERTIFICATS VERTS	7
3.	CONCLUSION	9

Index graphiques

Graphique 1 :	Évolution trimestrielle du nombre de CV octroyés aux installations Solwatt et Non-Solwatt ...	4
Graphique 2 :	Évolution trimestrielle du nombre de CV restitués selon le quota et CV achetés par le GRTL ..	7
Graphique 3 :	Évolution Trimestrielle du stock de CV	8

Index tableaux

Tableau 1	Évolution trimestrielle du marché des certificats verts en 2022.....	3
Tableau 2	Fournitures soumises et nombre de CV dus pour T3 2022	6

1. CADRE LÉGAL

Ce rapport est établi conformément à l'art. 25, §4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération :

« Chaque trimestre T, l'Administration établit un rapport d'évolution du marché des certificats verts en détaillant l'offre et la demande de certificats du trimestre précédent, T-1. Ce rapport est envoyé au Ministre au plus tard le trentième jour du trimestre T+1.

Dans les conclusions de ce rapport, l'Administration propose, en cas de déséquilibre entre l'offre et la demande de certificats verts jugé trop important, une adaptation des quotas pour les exercices suivants. Sur proposition du Ministre, le Gouvernement adapte les quotas visés au paragraphe. »

2. ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS

L'analyse ci-dessous porte sur les statistiques relatives au marché des certificats verts (ci-après « CV ») qui ont été réalisées pour le troisième trimestre 2022 (T3). Sur base de l'offre (CV arrivant sur le marché) et de la demande (CV annulés et retirés du marché) le stock de CV est établi au 30 septembre 2022. Il est à noter que le niveau du stock de CV à la fin du trimestre en question est anormalement élevé et n'est donc pas représentatif. L'augmentation du nombre de CV en circulation sur le marché est liée au retard de validation des transactions d'annulation relatives au quota du 1^{er} trimestre 2022. Ce retard a été causé par les problèmes rencontrés avec la nouvelle plateforme Atrias (Protocole MIG-6)¹.

TABLEAU 1 ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS EN 2022

	Stock de départ	2022 T1	2022 T2	2022 T3	2022 T4	Total 2022
CV octroyés - nouveau régime		388 553	445 256	548 994		1 382 803
CV octroyés - ancien régime		702 614	705 788	1 078 307		2 486 709
CV octroyés - Solwatt 10 ans		415 049	416 755	385 774		1 217 578
Nb total de CV octroyés		1 506 216	1 567 799	2 013 075		5 087 090
Retour marché CV mis en réserve 2015/2016		1 320 737	0	0		1 320 737
Nb total de CV arrivés sur le marché		2 826 953	1 567 799	2 013 075		6 407 827
CV restitués pour le quota		1 333 349	1 386 474	78 610		2 798 433
CV achetés par le GRTL		365 320	403 439	395 231		1 163 990
CV périmés		1 568	3 574	1 351		6 493
Nb total de CV retirés du marché		1 700 237	1 793 487	475 192		3 968 916
Stock de CV	5 822 832	6 949 548	6 723 860	8 261 743		8 261 743

¹ Cet événement est expliqué dans la partie 2.2 du présent rapport.

2.1. Offre de certificats verts

Au troisième trimestre 2022 (T3), seuls les CV octroyés aux installations de production d'électricité verte constitue l'offre de CV. Pour le trimestre en question, on comptabilise au total 2 013 075 CV octroyés aux producteurs Solwatt et non Solwatt.

SOLWATT

Les producteurs Solwatt ont transmis 33 350 relevés. Sur base de ces relevés, 385 774 CV ont été octroyés et déposés sur les comptes de CV (comptes-titres « CV-Courant ») de ces mêmes producteurs.

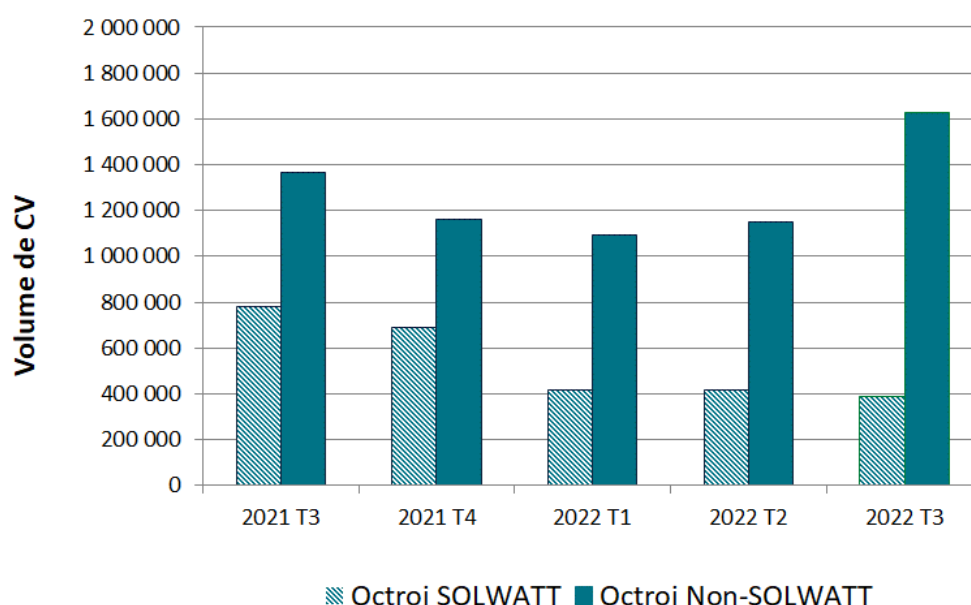
NON-SOLWATT

Les producteurs Non-Solwatt ont transmis, quant à eux, 1 983 relevés. Sur base de ces relevés, 1 627 301 CV ont été octroyés et déposés sur les comptes-titres « CV-Courant » de ces producteurs.

Les octrois de CV du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre 2022 qui ont été en baisse par rapport à la même période de l'année précédente, ont été compensés par les octrois réalisés au troisième trimestre. Ce rattrapage en T3 permet d'atteindre le niveau d'octroi de CV similaire à celui des 3 premiers trimestres 2021, avec néanmoins une baisse de 2,5% en 2022 par rapport à l'année 2021.

Le graphique 1 illustre l'évolution du nombre de CV octroyés aux producteurs Solwatt et non Solwatt sur la période des cinq derniers trimestres.

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE DE CV OCTROYES AUX INSTALLATIONS SOLWATT ET NON-SOLWATT



2.2. Demande de certificats verts (quota de CV)

Cette section fait référence aux transactions d'annulation des CV, par les fournisseurs et les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD), en vue de satisfaire leur obligation du quota en Région wallonne.

Le nombre de CV à restituer par les fournisseurs et les GRD est établi sur base du quota nominal applicable aux fournitures d'électricité soumises au quota et des réductions du quota accordées aux clients finals en accord de branche. Lorsque la transaction d'annulation est enregistrée et validée dans la banque de données de l'Administration, les CV relatifs à cette transaction ne sont plus disponibles sur le marché.

La plateforme ATRIAS est maintenant en route depuis novembre 2021. Les données utilisées pour le calcul du quota de CV sont désormais issues de la plateforme ATRIAS et nous sont transmises directement par les GRD pour l'ensemble des fournisseurs actifs. Les fournisseurs, quant à eux, continuent de nous communiquer les volumes des fournitures effectuées via une ligne directe (verte ou grise) et les volumes concernés par le processus de stockage. Pour différentes raisons, les données qui avaient été transmises par les GRD pour les 2 premiers trimestres de l'année 2022 ont été rectifiées dans la plupart des cas. Ces rectificatifs ont été pris en compte lors de l'analyse de T3/2022. Des nouvelles corrections ne sont pas à exclure pour T2 et T3/2022.

Le tableau 2, ci-dessous, montre les volumes des fournitures d'électricité soumises au quota de CV pour le 3^{ème} trimestre 2022, telles que déclarées par les fournisseurs et les GRD dans les délais légaux ainsi que le nombre de CV à annuler. Les transactions d'annulations de CV pour le trimestre en question seront enregistrées durant les trimestres suivants.

Au cours du troisième trimestre de l'année 2022, 78 610 CV ont été effectivement annulés et donc retirés du marché (cf. tableau 1 ci-avant). Ce chiffre, plus bas que les trimestres précédents, s'explique par le fait que les annulations pour les fournitures effectuées en T1 et T2/2022 n'ont pas pu être réalisées en T3/2022 suite à la réception tardive des données utiles au calcul du quota.

Il est à noter que les différences de valeurs constatées entre les annulations effectives (cf. tableau 1) et les valeurs du tableau 2 s'expliquent notamment par ce décalage d'encodage des transactions d'annulation des CV.

Pour le 3^{ème} trimestre 2022, le quota nominal de CV est de 1 861 357. Toutefois, à la suite des réductions de quota accordées aux clients finals en accord de branche, le nombre de CV réellement restitués est de 1 455 213 pour T3.

TABLEAU 2 FOURNITURES SOUMISES ET NOMBRE DE CV DUS POUR T3 2022

	2022 T1	2022 T2	2022 T3	2022 T4	Total
Fournitures soumises	5.440.547	4.904.640	4.732.667		15.077.854
Quota nominal	39,33%	39,33%	39,33%		
Quota de CV hors réduction	2.139.767	1.928.995	1.861.358		5.930.120
CV dûs	1.695.351	1.460.554	1.455.213		4.611.118

2.3. CV achetés par le GRTL (Elia)

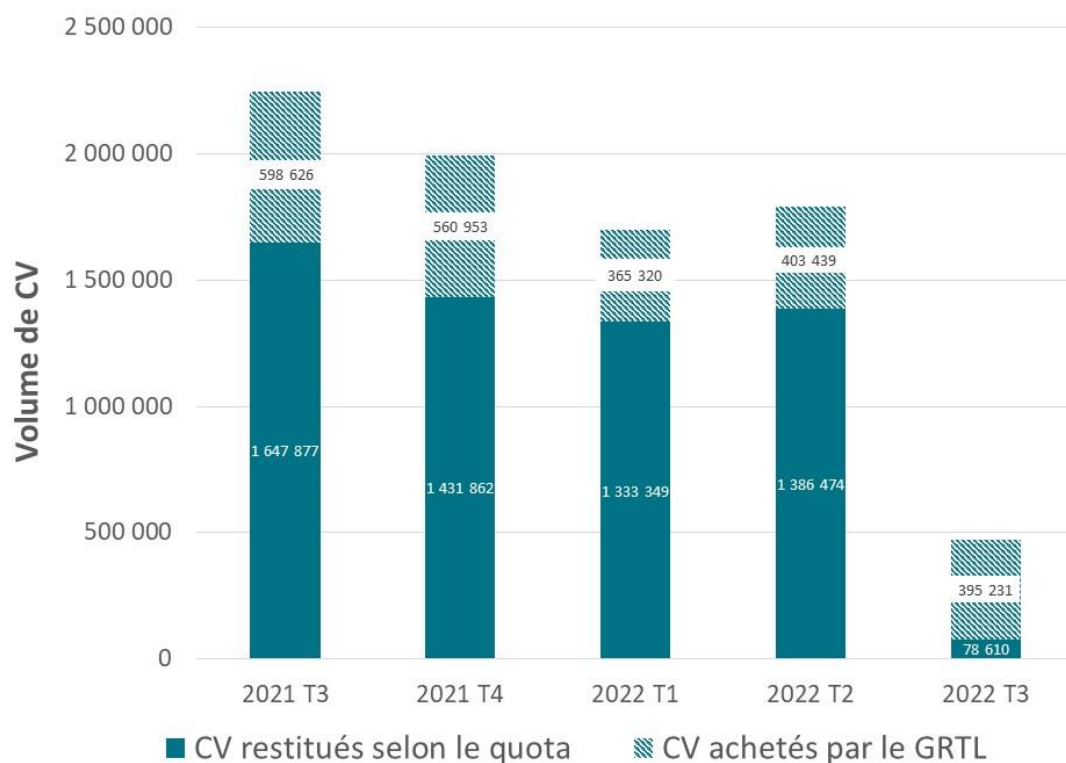
Le producteur a la possibilité de valoriser ses certificats verts soit sur le marché soit au prix garanti de 65 € /CV auprès du gestionnaire de réseau de transport local (GRTL), Elia. Le choix du prix garanti se fait lors de la transmission des relevés pour l'octroi de certificats verts et est automatiquement accessible aux installations d'une puissance inférieure ou égale à 10 kW ainsi qu'aux unités de production soumises à la procédure de réservation.

Lorsque la transaction de vente vers Elia est enregistrée et validée dans la banque de données de l'Administration, les certificats verts relatifs à cette transaction ne sont plus disponibles sur le marché.

Durant le T3, 395 231 CV ont été vendus à Elia dont environ 77 % provenant de producteurs SOLWATT et le solde, 23% provenant d'installations de plus de 10 kW. En effet, durant le troisième trimestre 2022, un afflux plus important de CV vendus au prix garanti a été identifié dans le chef des producteurs non Solwatt. L'Administration continue à observer le comportement de ces producteurs vis-à-vis du prix garanti, qui semble, progressivement mais encore de manière aléatoire, marquer une tendance à la hausse.

Le graphique 2 illustre l'évolution du nombre de CV annulés dans la banque de données de l'Administration sur la période des cinq derniers trimestres. La distinction est opérée entre les CV restitués pour le quota et ceux achetés par le GRTL au prix régional.

GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE DE CV RESTITUÉS SELON LE QUOTA ET CV ACHETÉS PAR LE GRTL



2.4. Stock de certificats verts

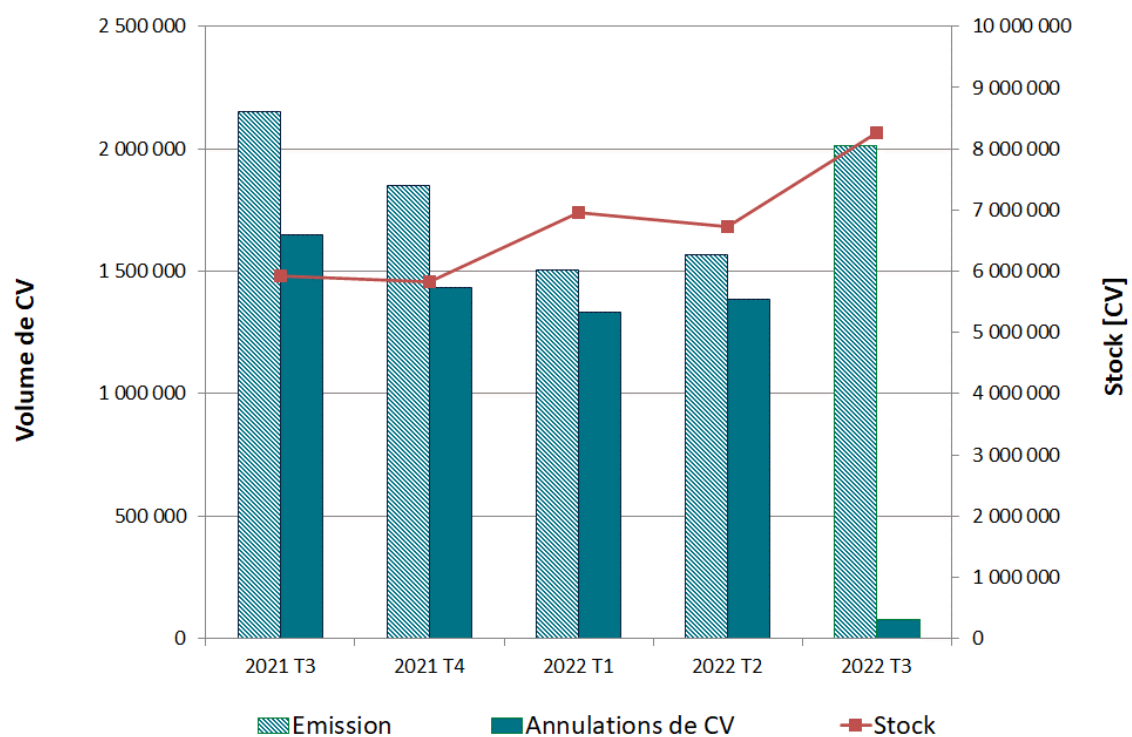
Le stock est défini comme étant la différence entre l'offre de CV (composée des CV émis sur le marché ainsi que des CV sortis de la mise en réserve) et les CV annulés (composés notamment des CV annulés dans le cadre de l'obligation de quota de CV, des CV vendus par les producteurs au prix garanti au GRTL ainsi que des CV périmés).

Tel qu'illustré dans le graphique 3 ci-dessous, on observe une forte augmentation du stock de CV à la fin du 3^{ème} trimestre 2022 par rapport au 2^{ème} trimestre 2022 ; le stock réel de CV s'établit à 8 261 743 CV au 30 septembre 2022 (6 723 860 CV à la fin du T2 2022).

Cette forte augmentation du stock s'explique par un décalage des transactions d'annulation de CV pour le quota lié aux fournitures effectuées au cours du 1^{er} semestre 2022. Seuls quelques 78 000 CV, provenant des régularisations des périodes antérieures, ont été annulés durant le troisième trimestre sur près de 1 700 000 CV dûs pour le premier trimestre de l'année. La suite des validations de transactions d'annulation a été effectuée durant le T4 2022. Ce retard, comme déjà mentionné ci-avant, a été causé par les problèmes rencontrés avec la nouvelle plateforme Atrias.

Les annulations de CV en T3 2022 sont dès lors composées principalement des ventes de CV au GRTL.

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU STOCK DE CV



3. CONCLUSION

Sur base des éléments exposés ci-dessus, il est observé qu'à la fin du troisième trimestre de l'année 2022, le stock de CV atteint plus de 8 260 000 CV. Cependant, cette augmentation est à relativiser en considérant le report du T3 2022 au T4 2022, de la validation des transactions d'annulation de CV relatives au 1^{er} trimestre 2022, de l'ordre de 1 700 000 CV. Ce retard a été causé par des difficultés quant au calcul du nombre de CV à annuler par les fournisseurs et les GRD dans le cadre du quota de CV suite à la mise en place, par ATRIAS, du nouveau système de gestion des données.

En termes d'émissions, la baisse dans les octrois de CV pour les installations non Solwatt, observé durant le premier semestre 2022, a été comblée durant le troisième trimestre en revenant à un volume de CV similaire qui a été enregistré pour la même période de l'année 2021. Pour les installations Solwatt, la baisse des émissions se poursuit avec la fin progressive de ce régime.

Durant le troisième trimestre 2022, un afflux plus important de CV vendus au prix garanti a été identifié dans le chef des producteurs non Solwatt. Etant donné que les ventes de CV au GRTL par ces derniers affichent, par période, une tendance à la hausse, le comportement de ces producteurs vis-à-vis du prix garanti fait l'objet d'un suivi régulier de l'Administration.

Pour rappel, le troisième trimestre 2022 marque la fin du mécanisme de portage de CV mis en place par le Gouvernement wallon en 2014. Tous les certificats verts mis en réserve ont été vendus aux acteurs du marché de CV dont la dernière tranche en février 2022. La mission de la société Solar Chest étant arrivée à son terme, cette dernière a été liquidée en septembre 2022.

* *
*